



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-septième session

Amman (Jordanie), 5-8 février et 4-5 mars 2024

Stratégie de lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des végétaux dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

Résumé

L'action menée pour renforcer la résilience et améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence au Proche-Orient et en Afrique du Nord est souvent entravée par la menace continue que présentent les ravageurs et les maladies transfrontières des végétaux (y compris les forêts). Les déplacements de plus en plus fréquents de personnes, de végétaux et d'animaux, exacerbés par les conflits et les crises dans la région, ainsi que l'absence de mesures de lutte et de coordination efficaces, accroissent le risque d'apparition de ces ravageurs. En outre, le changement climatique stimule la propagation des ravageurs et des maladies et facilitent l'apparition de nouveaux organismes tout aussi dévastateurs. Le changement climatique a une incidence sur la taille, le taux de survie et la répartition géographique des populations de ravageurs, ainsi que sur l'apparition et la propagation de maladies touchant les plantes.

Nombre des pays de la région connaissent des difficultés pour mettre en œuvre, suivre ou prendre les mesures nécessaires de prévention des ravageurs et des maladies transfrontières et de lutte contre ceux-ci en raison de capacités limitées, de l'inadéquation des dispositifs de quarantaine et de surveillance en place et de l'insuffisance des ressources financières à y consacrer, auxquels s'ajoute la crainte que suscitent ces ravageurs et maladies transfrontières, susceptibles de compromettre la sécurité sanitaire des aliments.

La FAO a élaboré une stratégie pour la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des végétaux dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, qui sera mise en œuvre au moyen de l'établissement d'un programme de coopération régionale (financé par un fonds d'affectation spéciale) placé sous l'autorité d'un organe directeur (constitué de représentants de pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord et de partenaires de développement), dont les travaux seront appuyés et facilités par la FAO. Le comité directeur du programme, composé du Sous-Directeur général/Représentant régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et présidé par un haut responsable, se réunira chaque année pour formuler des orientations générales en vue de l'exécution des activités menées dans le cadre du programme et jouera un rôle crucial en mobilisant les gouvernements à cet effet. Son secrétaire sera le fonctionnaire régional chargé de la protection des plantes pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Le programme proposé devrait renforcer la collaboration régionale et nationale, grâce à l'amélioration de la coordination, de l'échange d'informations et de l'alerte rapide, et faciliter une intervention rapide face à l'apparition de ravageurs et de maladies des plantes et à leurs incidences, l'objectif étant d'en réduire les retombées dévastatrices sur le plan socioéconomique et environnemental.

L'objectif d'ensemble de la stratégie proposée par la FAO est la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes, grâce à la coordination des efforts déployés pour éviter l'aggravation de leur propagation et atténuer leurs répercussions négatives.

À cette fin, la FAO travaillera en collaboration avec ses partenaires de développement et fournisseurs de ressources afin d'optimiser les résultats et de réduire au minimum les chevauchements d'activité.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NEC@fao.org

I. Introduction

1. La région Proche-Orient et Afrique du Nord est aux prises avec la menace constante que font peser les [ravageurs et les maladies transfrontières des plantes](#), dont l'apparition et la propagation sont facilitées par la multiplication des activités commerciales, des déplacements de population, de plantes et d'animaux, ainsi que des conflits et des crises, et par l'absence de mesures de contrôle phytosanitaire efficaces et coordonnées.
2. Chaque année, les ravageurs et les maladies provoquent de lourdes pertes de production agricole –selon les estimations, entre 25 pour cent et 40 pour cent de la production mondiale (FAO, 2021)¹ – avec des répercussions économiques considérables.
3. En outre, les effets du changement climatique stimule la propagation de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies transfrontières. La répartition des ravageurs et des maladies infectieuses, ainsi que les lieux de leur apparition, sont souvent fonction des effets de ces changements. Ceux-ci exposent de nombreux pays à des risques de taille et exercent une pression sur leurs maigres ressources.
4. Les ravageurs et les maladies transfrontières des plantes menacent la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord comme à l'échelle mondiale, avec des conséquences économiques et environnementales particulièrement graves. La plupart de ces maladies transfrontières ne peuvent être traitées sur le terrain et se répandent en raison de la propagation de matières végétales.
5. La faiblesse des systèmes de quarantaine, l'absence de systèmes de surveillance et d'alerte rapide adéquats, ainsi que de systèmes harmonisés de production de matériel de propagation certifié ou de protocoles de diagnose appropriés, sont autant de facteurs qui contribuent à l'aggravation notable du risque d'apparition et de propagation de ravageurs et de maladies transfrontières des plantes dans les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. En conséquence, la prévention demeure la stratégie la plus efficace.
6. De nouvelles formes de ravageurs et de maladies des plantes ont une incidence économique de taille dans la région. Brièvement décrites ci-après, certaines ont déjà été signalées dans plusieurs pays, cependant que d'autres constituent une menace imminente dans la région.

II. État de la situation et tendances en matière de lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord

Ravageurs et maladies transfrontières des plantes

- La chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*): cet insecte constitue une grave menace pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région. Elle se nourrit de plus de 80 espèces de végétaux et peut provoquer la perte totale de récoltes. Cet insecte a été introduit au Soudan à la fin de 2016 et s'est propagé rapidement ces dernières années dans la plupart des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord – sa présence a été constatée en Arabie saoudite, en Égypte, aux Émirats arabes unis, en Jordanie, au Liban, en Mauritanie, à Oman, en Palestine, en République arabe syrienne et au Yémen².

¹ FAO. 2021. *Pests on the march as climate change fans spread of crop destroyers*.

<https://www.fao.org/news/story/en/item/1402920/icode/>.

² Makgoba, M.C., Tshikhudo, P.P., Nnzeru, L.R., Makhado, R.A. Impact of fall armyworm (*Spodoptera frugiperda*) (J.E. Smith) on small-scale maize farmers and its control strategies in the Limpopo province, South Africa. *Jamba*. 27 Octobre 2021;13(1):1016. doi: 10.4102/jamba.v13i1.1016. PMID: 34858557; PMCID: PMC8603208.

- Le charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*): il est responsable de la perte de dizaines de milliers de palmiers. Les articles consacrés à la question indiquent que la valeur totale des arbres détruits ou infestés dans la région représente 483 millions d'EUR³.
- Les mouches des fruits (*Ceratitis capitata*, *Bactrocera zonata*, *Bactrocera dorsalis*, et *Drosophila suzukii*): elles demeurent en tête de la liste des insectes dévastateurs dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, provoquant des pertes très importantes de récoltes fruitières. Par exemple, on a estimé que les dégâts provoqués par la *Bactrocera zonata* avaient atteint 320 millions d'EUR dans les pays du Proche-Orient⁴. En outre, les mesures phytosanitaires supplémentaires appliquées par les pays importateurs limitent l'accès au marché des cultures fruitières et portent atteinte à la compétitivité du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord.
- La maladie de Pierce de la vigne (*Xylella fastidiosa*): elle est provoquée par une bactérie apparue en Italie en 2013, qui a mis en évidence de façon spectaculaire les risques potentiels associés aux maladies transfrontières des plantes lorsqu'elles envahissent de nouvelles zones et déclenchent des épidémies dévastatrices. Cette maladie bactérienne, introduite en Europe depuis le continent américain, a provoqué de graves dégâts parmi plus de 6,5 millions d'oliviers (650 km²) en 2017. Si la maladie se propage sans être maîtrisée, l'agriculture de l'Union européenne pourrait subir des dommages estimés à plus de 5,5 milliards d'EUR par an⁵.
- Le huanglongbing: c'est l'une des maladies des agrumes les plus destructrices dans le monde, causée par trois espèces de *Candidatus Liberibacter*. En raison de l'absence de variétés d'agrumes résistantes et du caractère limité des mesures mises en œuvre pour empêcher la progression de la bactérie, elle est considérée comme l'une des maladies transfrontières les plus redoutables, susceptible de compromettre la production d'agrumes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. On estime le montant des dommages dus à cette maladie au cours des cinq dernières années à plus de 1 milliard d'USD par an, ce qui s'est traduit par la perte de près de 5 000 emplois chaque année en Floride⁶.
- Le *Fusarium oxysporum* f.sp. *cubense*, race tropicale 4 (Foc TR4): c'est un agent pathogène fongique transfrontière qui provoque la fusariose du bananier. C'est l'une des maladies les plus destructrices pour ces arbres, responsable de pertes d'un montant estimé à 2 milliards d'USD⁷.
- Le *Fusarium oxysporum* f. sp. *Albedinis*: c'est l'agent qui provoque la fusariose des palmiers dattiers (bayoud); entre 1950 et 2000, il a causé la destruction de 3 millions de ces arbres en Algérie et de 10 millions d'autres au Maroc⁸.

³ Yaseen, T. Invasive Pests that Threaten Strategic Agricultural Crops in the Arab and NENA Region, *New Medit*, 18 (4): pp. 117-130, <http://dx.doi.org/10.30682/nm1904i> https://newmedit.iamb.it/bup/wp-content/uploads/2019/12/nm1904i_Note.pdf.

⁴ OEPP. 2005. *Bactrocera zonata*. Données sur les organismes de quarantaine. Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes. EPPO Bull 35: 371-373.

⁵ Kevin Schneider, Wopke van der Werf, Martina Cendoya, Monique Mourits, Juan A. Navas-Cortés, Antonio Vicent et Alfons Oude Lansink, 2020. *Impact of Xylella fastidiosa subspecies pauca in European olives*, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 117(17), pages 9250-9259, avril.

⁶ Li, S., Wu, F., Duan, Y., Singerman, A. et Guan, Z. 2020. Citrus Greening: Management Strategies and Their Economic Impact. *HortScience horts*, 55(5), 604-612. Consulté le 8 septembre 2023 à l'adresse: <https://doi.org/10.21273/HORTSCI14696-19>.

⁷ Staver, C., Pemsil, D.E., Scheerer, L., Perez Vicente, L., et Dita, M. 2020. Ex Ante Assessment of Returns on Research Investments to Address the Impact of Fusarium Wilt Tropical Race 4 on Global Banana Production. *Front. Plant Sci.* 11:844. doi: 10.3389/fpls.2020.00844.

⁸ Benzohra, Ibrahim et Mohamed, Megateli et Rafik, Berdja. 2015. Bayoud disease of date palm in Algeria: History, epidemiology and integrated disease management. *African Journal of Biotechnology*. 14. 542-550. 10.5897/AJBX2014.14292.

Espèces végétales envahissantes transfrontières

- Les espèces végétales envahissantes sont à l'origine de pertes de rendement de l'ordre de 30 pour cent à 70 pour cent, voire de 80 pour cent à 100 pour cent dans le cas de certaines cultures⁹. La jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) compte parmi les espèces envahissantes les plus destructrices de la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Cette herbe aquatique détériore la qualité de l'eau et porte atteinte aux communautés écologiques des étendues d'eau infestées, ainsi qu'aux poissons. Sur le plan économique, on estime qu'elle représente une perte annuelle d'un montant compris entre 20 millions et 50 millions d'USD dans sept pays africains touchés¹⁰.
- La fausse camomille (*Parthenium hysterophorus*) et la morelle jaune (*Solanum elaeagnifolium*) comptent parmi les plantes adventices transfrontières les plus dangereuses, car leur progression est très difficile à enrayer du fait de la variété de leurs modes de propagation.
- Au nombre des plantes adventices transfrontières touchant les forêts, on peut citer le paulownia ou ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), qui croît rapidement au détriment de nombreuses autres espèces avec lesquelles il entre en concurrence pour la lumière et l'espace, et qui produit des toxines pour freiner la croissance des autres végétaux.

Influence du changement climatique sur les ravageurs et maladies des plantes

7. Des régions présentant des configurations climatiques différentes sont susceptibles d'être infestées par des ravageurs et agents pathogènes des plantes particuliers, et on prévoit que les modifications futures des températures et des précipitations provoquées par le réchauffement climatique entraîneront des modifications du comportement parmi les ravageurs et les agents pathogènes, s'agissant notamment de leurs modes de propagation et de la fluctuation des populations. Par exemple, la rouille brune du blé se développera sans doute plus tôt en saison en raison de l'augmentation plus précoce des températures. Dans le cas de la rouille jaune du blé, on observe actuellement l'apparition de nouvelles souches résistantes à la chaleur qui permettent à la maladie de se transformer plus facilement en épidémie dans la région. Le changement climatique aura également des effets sur la physiologie des plantes hôtes, sur les interactions entre végétaux et ravageurs ainsi que sur les populations d'ennemis naturels des ravageurs et sur les stratégies de protection contre les ravageurs des plantes. Il a été démontré que l'augmentation de la température diminuait la durée du cycle biologique et créait des conditions plus favorables à la multiplication rapide de certains insectes.

III. Possibilités offertes et problèmes à régler

- Les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord se heurtent à des difficultés de taille et mettent en œuvre toute une palette de mesures pour lutter contre les ravageurs et les maladies transfrontières des plantes. Toutefois, l'insuffisance des moyens au niveau national et l'absence de programmes de coopération régionale appropriés intensifient les problèmes existants, car elles limitent la capacité de surveillance, de contrôle et d'inspection aux frontières, d'évaluation des risques, de diagnose précise et d'exécution d'interventions efficaces en temps opportun.
- Il est difficile pour chaque pays pris individuellement de régler adéquatement les problèmes créés par certains ravageurs et maladies transfrontières des plantes. Les pays du Proche-Orient

⁹ Kubiak, A., Wolna-Maruwka, A., Niewiadomska, A., et Pilarska, A.A. The Problem of Weed Infestation of Agricultural Plantations vs. the Assumptions of the European Biodiversity Strategy. *Agronomy* 2022, 12, 1808. <https://doi.org/10.3390/agronomy12081808>.

¹⁰ Enyew, B.G., Assefa, W.W., Gezie, A. Socioeconomic effects of water hyacinth (*Eichhornia Crassipes*) in Lake Tana, North Western Ethiopia. *PLoS One*. 2020 Sep 2;15(9):e0237668. doi: 10.1371/journal.pone.0237668. PMID: 32877434; PMCID: PMC7467254.

et d'Afrique du Nord parties à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) ont établi en 2009 l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, mais l'appui des membres demeure nécessaire pour que son rôle de coordination puisse s'exécuter pleinement. En conséquence, la coordination régionale entre pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord est stratégique et essentielle pour la création de synergies, avec pour objectifs l'analyse des menaces, l'échange de connaissances et d'informations utiles, et la coordination des mesures de riposte sur la base de normes harmonisées.

- La FAO continue d'aider les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord à renforcer leurs mesures phytosanitaires et accroître la résilience des systèmes de production végétale face aux espèces envahissantes. Néanmoins, elle est d'avis qu'il est plus urgent que jamais d'établir un programme permanent qui ait pour mission de développer sur une base continue les capacités régionales et d'améliorer l'état de préparation des pays concernés. Une stratégie régionale sera efficace, en coordination étroite avec les programmes nationaux et les programmes de lutte contre les ravageurs, qui conserveront toute leur importance.
- La FAO a parrainé une réunion préalable à la Conférence, tenue le 29 janvier 2020 à Bari (Italie), afin de promouvoir l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale régional à l'appui d'un programme stratégique de lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des plantes. Des fonctionnaires chargés de la protection des végétaux, venus de pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, des experts, des donateurs, ainsi que des représentants d'organismes de financement et de parties prenantes, ont été invités à y débattre des éléments constitutifs proposés pour le programme régional en question.
- La 34e session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, tenue à Rome (Italie) du 7 au 11 mai 2018, a été l'occasion de réfléchir à l'action qu'il convenait de mener pour enrayer la propagation des ravageurs et des maladies transfrontières touchant les végétaux et les animaux, terrestres ou aquatiques, selon l'approche « Une seule santé ».
- Du 21 au 23 juin 2023, dans le prolongement de la réunion préalable à la Conférence tenue à Bari, le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes sis à Bari (CIHEAM), a organisé dans cette même ville une réunion de haut niveau. Celle-ci avait pour objectif l'harmonisation de l'action menée en collaboration au bénéfice de tous les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord et l'élaboration d'une stratégie régionale pour la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes. Pendant ces trois jours, des représentants des ministères de l'agriculture et des fonctionnaires ont passé en revue les faiblesses des systèmes de protection des plantes des pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, les modalités de l'établissement d'une stratégie régionale pour la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes, puis ont approuvé la Déclaration de Bari. Celle-ci appelle à un plan d'action quinquennal pour la lutte contre ces organismes nuisibles dans la région, et il y est fermement recommandé de faciliter la coopération et la communication avec les donateurs afin de garantir l'octroi de ressources pour l'exécution de la stratégie régionale.
- Un projet de stratégie pour le Programme régional quinquennal de lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des plantes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, qui serait doté d'un budget de 47,7 millions d'USD financé au moyen d'un fonds d'affectation spéciale, a été mis au point et communiqué aux pays membres concernés. Il est proposé que les gouvernements et les partenaires contribuent à ce fonds aux fins de la mise en œuvre de la stratégie.
- Le projet de stratégie mentionne les mesures nécessaires pour: i) renforcer la coordination et les échanges de connaissances; ii) renforcer le développement des capacités en matière de suivi, d'alerte rapide, de surveillance, de mesures phytosanitaires, de programmes de certification phytosanitaire et de gestion des pesticides; iii) évaluer les incidences environnementales, économiques et sociales des ravageurs et maladies transfrontières des plantes dans la région.

IV. Mesures à prendre aux fins de la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord

Mesure n° 1: Coordination et mise en commun des connaissances

- Établissement d'un Comité régional pour la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des végétaux ayant pour mission de coordonner et de superviser QUATRE groupes de discussion régionaux:
 1. sur la détection et la surveillance des ravageurs et des maladies transfrontières des plantes;
 2. sur la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes;
 3. sur les normes phytosanitaires inspirées des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) se rapportant à la CIPV;
 4. sur le matériel de multiplication végétale certifié.
- Élaboration d'un plan stratégique régional pour la gestion des risques liés aux ravageurs et aux maladies transfrontières des plantes.
- Coordination et mise en œuvre d'un plan d'action (approuvé par le Comité régional pour la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des végétaux) contre toute menace constituée par la présence nouvelle ou potentielle d'un ravageur ou d'une maladie transfrontière dans un pays du Proche-Orient ou de l'Afrique du Nord.
- Amélioration des échanges d'informations et de la communication grâce à des réunions régionales, à la publication de bulletins et de rapports, à des supports de formation, ainsi qu'à l'organisation de campagnes de sensibilisation.
- Promotion de la mise en œuvre de programmes régionaux plutôt que nationaux pour gérer le risque d'apparition et de propagation des ravageurs et maladies transfrontières des plantes.
- Appui apporté à l'étude sur l'importation, l'élevage et le lâcher d'agents de lutte biologique exotiques contre les organismes nuisibles des plantes.
- Réalisation d'études avec pour objectif de mettre au point des mesures rapidement efficaces pour prévenir les incidences négatives sur les cultures vivrières présentant une importance stratégique pour la sécurité alimentaire.
- Promotion du détachement de membres du personnel entre instituts de recherche de différents pays pour faciliter les transferts de connaissances et de savoir-faire en ce qui concerne les ravageurs et les maladies transfrontières.

Mesure n° 2: Renforcement des capacités

A. Systèmes de surveillance, de contrôle et d'alerte rapide

- Constitution des capacités de services de santé des végétaux et de vulgarisation, de laboratoires spécialisés dans la diagnose et d'instituts de recherche, aux fins de l'amélioration de la lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des plantes (surveillance, contrôle, alerte rapide, prévisions et prévention).
- Appui à l'utilisation d'outils innovants aux fins de l'identification et de la détection précoce des ravageurs et maladies transfrontières des plantes.
- Appui à la modélisation et à la cartographie des zones menacées par les ravageurs et maladies transfrontières.

- Création d'une plateforme régionale pour la collecte et l'échange d'informations intéressant les données de suivi et les résultats de la surveillance menés dans les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord.
- Adoption progressive de technologies – par exemple, de nouveaux outils pour la détection précoce du charançon rouge du palmier.
- Dans les pays où l'utilisation de drones et d'images satellite est interdite ou restreinte, utilisation de modèles prévisionnels pour le suivi.
- Mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités au titre de la formation aux technologies novatrices.
- Préparation de programmes de formation aux fins de l'élaboration de stratégies et de protocoles régionaux harmonisés et coordonnés à l'appui des programmes nationaux de surveillance.
- Appui aux pays à l'aide d'outils de suivi tels que des applications.

B. Mise au point de mesures de quarantaine appropriées

- Élaboration de programmes de renforcement des capacités en matière de mesures phytosanitaires et de quarantaine.
- Harmonisation des réglementations phytosanitaires au niveau régional pour améliorer la coopération et la coordination et encourager les échanges intrarégionaux de produits agricoles.
- Normalisation des méthodes d'inspection, d'échantillonnage et de diagnose, ainsi que des protocoles d'identification et de détection des organismes nuisibles et des agents pathogènes.
- Organisation de formations aux fins de l'actualisation des méthodes d'inspection, d'échantillonnage et de détection, ainsi que des protocoles de diagnose.
- Appui apporté aux représentants du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord au sein du Comité des normes de la CIPV, coordination des mesures prises avec la région, et formulation de commentaires et de suggestions utiles pour l'établissement de projets.
- Organisation de formations et d'ateliers régionaux consacrés à l'analyse des risques phytosanitaires.
- Élaboration et harmonisation de listes d'organismes de quarantaine conformes aux exigences définies au niveau national et aux principes établis dans la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sur l'analyse des risques phytosanitaires.
- Création d'une plateforme de notification rapide en cas d'apparition de nouveaux ravageurs ou de nouvelles maladies transfrontières.
- Établissement d'une Académie phytosanitaire dans la région.

C. Harmonisation des systèmes de production de matériel de multiplication végétale certifié

- Établissement d'un accord régional sur le matériel de multiplication végétale certifié, aux fins de la reconnaissance mutuelle de la validité du matériel végétal produit à l'échelle nationale.
- Organisation d'ateliers de formation au système de production de matériel de multiplication végétale certifié et aux programmes de certification novateurs.
- Harmonisation de la législation et des réglementations pour optimiser la qualité des systèmes de contrôle et améliorer les échanges intrarégionaux de matériel de multiplication végétale.
- Organisation d'ateliers de formation régionaux, de réunions techniques et de conférences réunissant des chercheurs, des responsables d'organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), d'inspecteurs des services phytosanitaires et de spécialistes de laboratoires

de pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, afin qu'ils puissent échanger des avis et des compétences techniques de pointe.

- Recensement de laboratoires de référence et de protocoles normalisés aux fins de la vérification de l'état phytosanitaire des végétaux avant ensemencement.
- Application de protocoles régionaux et harmonisés pour les dispositifs de certification.

D. Harmonisation des systèmes d'homologation des pesticides

- Promouvoir l'harmonisation des modalités d'homologation des pesticides.
- Organisation de programmes de formation à l'homologation des pesticides (boîte à outils), au contrôle de la qualité et à l'analyse chimique des pesticides.
- Établissement d'un réseau régional de gestion des pesticides pour régler les problèmes et les difficultés communs et prendre des mesures conjointes au moyen de l'échange d'informations et de données d'expérience de travail.

Mesure n° 3: Évaluations environnementales, économiques et sociales

- Évaluation des risques et des répercussions associés aux ravageurs et maladies transfrontières des plantes à trois niveaux:
 - a. économique;
 - b. environnemental;
 - c. social.
- Valorisation de l'approche «Une seule santé» dans l'optique de la santé des végétaux.
- Rôle joué par le changement climatique et par les ravageurs et maladies transfrontières des plantes, et plan d'action en vue de son atténuation.
- Promotion de solutions écologiques et de projets verts innovants pour réduire les risques de propagation des ravageurs et maladies transfrontières des plantes.
- Emploi des jeunes.

Gestion du programme

8. La supervision d'ensemble sera assurée par le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, responsable au premier chef de la mise en œuvre, avec le concours du fonctionnaire régional spécialiste de la protection des végétaux, de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et d'experts de l'Institut agronomique méditerranéen de Bari, rattaché au CIHEAM. Des réunions de coordination technique et de gestion avec les trois organisations partenaires seront organisées chaque trimestre ; les participants y assisteront en personne ou à distance. En outre, des visites sur site, des activités d'appui et des missions de supervision seront menées régulièrement, au moins une fois par an et en fonction des besoins, sur la base des résultats obtenus par les partenaires. Dans les pays ciblés, les personnes de référence nommées par chaque organisation partenaire seront responsables de la mise en œuvre des plans de travail et de l'exécution des activités, ainsi que de l'obtention des produits escomptés, dans les délais fixés. Il leur incombera aussi de compiler et d'établir des rapports trimestriels et autres documents, destinés aux instances finançant le programme.

9. Le Comité directeur du programme, composé du Sous-Directeur général/Représentant régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et présidé par un haut responsable, se réunira chaque année pour formuler des orientations générales en vue de l'exécution des activités menées dans le cadre du programme et jouera un rôle crucial en mobilisant les gouvernements. Son secrétaire sera le fonctionnaire régional chargé de la protection végétale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.

10. Le Comité technique du programme, constitué de membres du personnel technique du Bureau régional de la FAO, de l'Institut agronomique méditerranéen de Bari du CIHEAM et de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, ainsi que d'autres partenaires nationaux, se réunira deux fois par an pour examiner les progrès accomplis dans le cadre de l'exécution du programme à l'aune du plan de travail arrêté et proposer des mesures correctives si nécessaire. Le Comité technique aura pour rôle de coordonner et de superviser les travaux et l'exécution des activités des quatre groupes de discussion régionaux:

- i. sur la détection et la surveillance des ravageurs et des maladies transfrontières des plantes;
- ii. sur la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes;
- iii. sur la facilitation de l'application des normes de quarantaine;
- iv. sur le matériel de multiplication végétale certifié.

11. Le Service de l'exécution du programme, établi au Bureau régional de la FAO, coordonnera au jour le jour toutes les activités menées dans le cadre du programme. Il sera dirigé par le Chef du programme et recevra l'appui de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, des partenaires nationaux et d'experts. Son personnel mènera des visites régulières pour superviser et appuyer les activités menées dans le cadre du programme. On veillera à ce que les partenaires compétents soient présents lors des visites sur le terrain.

Modalités du suivi, d'évaluation et de communication d'informations

12. Les comptes rendus remis par les groupes de discussion feront l'objet d'une évaluation, et un système de communication d'informations entre les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord sera mis en place, aux fins suivantes:

- points réguliers et systématiques sur l'utilisation faite des ressources financières;
- mesure des progrès accomplis à l'aune des cibles et objectifs fixés;
- évaluation de l'impact des résultats obtenus dans le cadre du programme;
- points réguliers sur l'apparition et la progression des ravageurs et maladies transfrontières des plantes nouveaux et existants dans la zone méditerranéenne;
- adoption et mise en service des techniques et des approches les plus innovantes en matière de lutte contre les menaces posées par les ravageurs et maladies transfrontières des plantes dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

13. À l'étape initiale du programme, on établira, en collaboration avec les partenaires, un plan de travail complet, assorti de jalons et de résultats attendus pour chaque activité. Le suivi de l'exécution des activités et de l'obtention des résultats sera effectué en conséquence. Les modalités de la collecte de données seront normalisées pour la faciliter pour les partenaires d'exécution, et rendre plus aisée leur saisie dans une base, ainsi que leur utilisation pour l'analyse, la communication d'informations et la gestion. Les données recueillies au fil du suivi seront incluses dans des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement, qui seront établis par le responsable du programme et distribués à tous les partenaires. Le système financier de la FAO, qui rend possible le suivi des dépenses en temps réel, établira des rapports financiers selon la fréquence et sous la forme requises par les instances finançant le programme.

Risques et mesures d'atténuation

14. La FAO travaillera en collaboration étroite avec les gouvernements des pays ciblés aux fins de l'élaboration et de l'évaluation de ce programme, de telle sorte qu'il réponde aux objectifs et priorités nationaux.

V. Accélérateurs et questions transversales

Inclusion et questions relatives au genre

- Les pratiques et innovations durables en matière de production de végétaux et de protection des plantes se généralisent davantage lorsqu'elles reposent sur des méthodes inclusives et tenant compte des questions de genre.
- Il faut faire participer les communautés vulnérables aux activités d'atténuation des risques associés aux ravageurs et maladies transfrontières des plantes; c'est un impératif – s'agissant en particulier des petits producteurs, des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et des communautés locales et rurales.
- Il faut mobiliser les habitants des zones rurales qui sont les plus vulnérables face aux risques associés aux ravageurs et maladies transfrontières des plantes et renforcer leur capacité d'action au niveau local.
- Il faut s'assurer que les agriculteurs et les agricultrices aient le même accès aux supports pédagogiques, aux conseils, aux outils, aux ressources, ainsi qu'aux possibilités offertes de gérer les risques, et que les conditions dans lesquelles ils travaillent sont propices à une gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes.

Gouvernance

- Pour gérer les risques associés aux ravageurs et maladies transfrontières des plantes, il faut mettre en place des directives et des mécanismes de gouvernance efficaces.
- Il est crucial d'instaurer des politiques et des réglementations propices à la gestion durable de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes, notamment sous la forme de mesures phytosanitaires et de pratiques de quarantaine appropriées pour une éradication rapide.
- Les pays membres doivent évaluer leurs systèmes phytosanitaires respectifs afin de recenser leurs atouts et leurs faiblesses, et mettre au point des plans d'action en réponse.
- Il faut appliquer les réglementations et mesures existantes dans le cadre de la législation phytosanitaire relative à l'importation et à la circulation du matériel de multiplication végétale.
- Il faut élaborer des directives pour l'instauration de dispositifs de certification des plantes.
- Il faut élaborer une politique relative à la participation des agriculteurs et autres parties prenantes et à la mobilisation aux fins de la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières des plantes.

Innovations et technologies

- La protection durable des cultures apparaît désormais comme une des principales priorités en matière d'innovation dans le secteur agricole.
- L'atténuation des risques et des répercussions des ravageurs et maladies transfrontières des plantes facilitera la mise au point et l'expérimentation de nouvelles technologies, de nouveaux outils et de nouvelles stratégies rendant possibles la détection et la diagnose précoce des organismes nuisibles.
- Il faut stimuler la coopération avec les instituts de recherche pour ce qui est de l'élaboration, de l'expérimentation et de la validation de méthodes et pratiques de lutte fondées sur la biotechnologie et respectueuses de l'environnement.